LE QUARTIER DES GRANDS CAPUCINS

II

La première maison que je remarque, au sommet de la montée des Grands-Capucins, aujourd'hui des Carmes-Déchaussés, est celle des Mascrani (1), originaires du pays des Grisons. Ils vinrent s'établir à Lyon vers 1580, et furent naturalisés français en 1622. (*Arm. Lyonnais*). Je n'ai aucun titre positif pour prouver leur possession de cette maison ; mais la tradition vient à mon secours, et même, il y a une douzaine d'années que le propriétaire du clos supérieur, qui formait une dépendance de ce ténement, m'a affirmé avoir trouvé dans les papiers de son pére d'anciennes lettres, à l'adresse de la *Maison Mascrani*. Au reste, cette dénomination n'a jamais été attaquée, et d'ailleurs les souvenirs des Mascrani sont assez nombreux dans ce quartier.

Ils avaient le titre de seigneurs de Laverrière et de Thunes, et ce dernier titre indique parfaitement leur propriété sur ce coteau. Ils possédaient une grande partie du terrain situé au-dessous de Fourvière, dit ténement de la Thibaudière, et ce fut un Paul Mascrani, prévôt des marchands, en 1667, qui vendit aux Lazaristes la maison où ils établirent leur communauté, occupée aujourd'hui par le vaste pensionnat des Frères des écoles chrétiennes. Ce Paul Mascrani mourut en 1675, et fut inhumé dans l'église des Grands-Capucins. (Clapasson, *Descript. de Lyon. — Lyonn. dignes de mémoire.* — Quincarnon, *Égl. de Saint-Paul*, p. 88.)

(1) Dans la plupart des noms italiens francisés, on a remplacé l'i par l'y, ce qui est une erreur, puisque l'y n'existe pas en italien. Je crois donc être logique en maintenant l'i dans les noms italiens. On voit le nom des Mascrani écrit de diverses manières : Mascrany, Mascranni, Mascarani.

La maison Mascrani a subi un changement complet, et a perdu son ancien aspect, à la suite d'une restauration opérée, il y a quelques années ; mais j'en ai un dessin dans son premier état.

Dans la première moitié du XVIIe siècle, l'église de Saint-Laurent, parallèle à celle de Saint-Paul, était, par suite de sa vétusté menacée d'une ruine complète, tellement que l'administration de la ville en ordonna la démolition. Le Chapitre de Saint-Paul en désirait la reconstruction ; mais sa situation financière ne lui permettait pas d'entreprendre ce travail. On s'adressa donc à la bienfaisance des paroissiens, et ce fut alors, en 1639, que les quatre frères Mascrani, habitants du quartier, se chargèrent généreusement de cette entreprise. Un contrat fut passé entre les intéressés, et il fut convenu que les sieurs Mascrani fourniraient la somme de 9,000 livres pour cette réédification ; que la chapelle de Saint-Claude, dans l'intérieur de cette église, resterait leur propriété, et qu'ils pourraient apposer leurs armes dedans et dehors de ladite église. Les Mascrani, qui s'étaient engagés à payer 9,000 livres, en dépensèrent 30,000. (Saint-Aubin, II, p. 353.)

Cette famille ne florissait pas seulement dans le quartier Saint-Paul, car Spon nous apprend qu'elle possédait « une belle « maison rouge à Bellecour, où le roi se logea, quand il fut à « Lyon, en 1659 (1). » (*Recherches des antiq.* VIII.) Cette possession provint probablement des alliances qui eurent lieu entre les Mascrani et les Pianelli de la Valette. Je lis dans l'*Inventaire des archives communales*, par M. Rolle, à la date de 1701, que la statue équestre de Louis XIV fut déposée, à son arrivée à Lyon, « dans la cour de M. Mascrani, dont l'hôtel appelé la « *Maison Rouge* était située sur la place Bellecour. » Paul Mascrani, prévôt des marchands en 1667, eut une fille mariée à

(1) Cette maison, connue sous le nom d'hôtel de la Valette ou de Malte, démolie en 1865, était d'un style que l'on peut rapporter à Louis XIII. Cette épithète de rouge provenait peut-être de ce qu'on lui avait donné, en la peignant, l'aspect des constructions en briques rouges, qui étaient très-usitées au commencement du XVIIe siècle.

Laurent Pianelli de la Valette, dont le père, Jean-Baptiste, trésorier de France en 1628, avait épousé Marie Besset de la Valette; c'est peut-être par suite de cette alliance que l'on voit, dans l'église des Carmes-Déchaussés, voisine de la maison Mascrani, les armes des Besset : *Un aigle surmonté de trois étoiles.* C'est aussi probablement par la même raison que nous remarquons dans ladite église les armoiries des Lumagne (1) : *Trois escargots et une fleur de lys en chef.* Alexandre Mascrani, prévôt des marchands et seigneur de Thunes, avait épousé une Cornélie Lumagne, en 1648. Les Lumagne devaient résider dans ce quartier ; car il existait aux Carmes-Déchaussés une chapelle bâtie par Barthélemy Lumagne et Anne Dubourg, sa femme, sous le vocable de Sainte-Thérèse. Les armoiries de cette famille sont sculptées au sommet de l'arc à plein cintre, qui donne entrée à ladite chapelle, la seconde à droite en regardant le maître-autel (2). Les Lumagne étaient originaires des Grisons. Le grand-père de Colbert, marchand drapier à Troyes en 1556, s'était associé avec Lumagne, Parfait, Saintôt et Le Camus, pour l'établissement à Paris de manufactures de draperies et d'étoffes d'or et de soie, et ils furent tous anoblis en 1603. Le chef à une fleur de lys de leurs armoiries est une concession royale de 1624. (Steyert, *Arm. lyonn.*) On peut présumer que ces fabricants anoblis se séparèrent, et que les Lumagne pensèrent faire un acte de raison, en venant s'établir dans notre ville où florissaient les manufactures d'étoffes de soie. Cependant il paraîtrait que, dans le XVIIIe siècle, ils avaient quitté Lyon, puisque Pernetti, qui écrivait en 1757, dit que les Mascrani se sont transplantés à Paris, comme avant eux les Lumagne. (I. p. 278.)

En descendant la montée des Grands-Capucins, et un peu après celle des Anges, on aperçoit un vaste bâtiment qui repose sur un mur très-élevé, et au n° 19 un petit escalier conduit sur une terrasse, ornée de forts ballustres, dans le style du XVIIe siècle, et dominant la montée. Cette maison est celle

(1) *Lumaca ou Lumaccia* en italien signifie limaçon ou escargot.

(2) Je dois une partie de ces renseignements à M. Morel de Voleine.

qui porte le nom de Pilata, un de ses anciens propriétaires ; mais comme la principale entrée est au pied de la montée Saint-Barthélemy, je n'en ferai l'histoire que lorsque j'aurai parcouru celle actuelle des Carmes-Déchaussés.

A gauche de la descente que j'effectue en ce moment, toutes les maisons, à partir du n° 20 où est établie une salle d'asile subissent une démolition intérieure. Les n°s 16 et 14 possédaient une cour excessivement vaste et ornée d'une tour très-pittoresque. Depuis quelques années cet intérieur avait déjà bien changé d'aspect par suite de l'établissement de l'orphelinat de Béthléem. Le seul document que j'aie pu recueillir sur cette agglomération de bâtiments, c'est qu'un sieur Garnier, qui jadis en était propriétaire, en avait fait don aux hôpitaux en 1662 et 1677. Un peu plus bas, au n° 10, et en face de la montée Saint-Barthélemy, on remarquait une maison, style du XVIIe siècle, dont la cour, ornée d'une belle tourelle d'escalier, indiquait une habitation de familles distinguées. Les autres maisons, jusqu'à l'angle de la rue Saint-Paul, autrefois rue *Misère*, n'offraient rien de remarquable.

Maintenant si je porte mes regards du côté opposé et à droite en descendant, je trouve à la suite de la maison Pilata une autre construction élevée sur le mur qui limite la montée, et que l'on nommait *du Colombier*. J'en parlerai plus loin, en faisant l'histoire de ce ténement supérieur. Au n° 15 existe une cour qui ne manque pas d'une certaine recherche ; l'ouverture, donnant entrée à l'escalier intérieur, est ornée d'une espèce d'écusson, dont je n'ai pu découvrir le sujet, quoiqu'un amateur d'archéologie lyonnaise ait pris lui-même la peine d'enlever le badigeon, qui le cachait aux yeux de l'observateur. Dans tous les cas cet ornement, qui n'est probablement pas un blason, semble cependant indiquer que cette maison était habitée par une famille plus ou moins distinguée ; mais elle n'avait point de jardin du côté de la colline (1). Il existe en effet derrière les constructions qui

(1) Je lis dans un plan, dessiné en 1777 à l'occasion d'un procès, qu'elle appartenait à une veuve Larue. Je n'ai point de documents sur la

bordent le coteau, au-dessous de la maison Pilata, une ruelle excessivement étroite, à laquelle on avait donné autrefois le nom de Matafelon (1), inscrit sur un plan de 1777, dressé à l'occasion d'un procès.

J'arrive à l'angle de la montée Saint-Barthélemy, et la maison assez vaste qui occupe cet angle est connue sous le nom *d'hôtel* ou *château de Milan*. Je ne pourrais pas dire d'une manière absolue d'où lui venait ce nom ; cependant on pourrait en trouver l'explication dans le grand nombre de Milanais qui habitaient ce quartier et contribuèrent, ainsi que je l'ai dit, à l'établissement des Grands-Capucins.

P. Martin, dans sa description des anciennes maisons de Lyon, cite un titre de 1620, dans lequel il est fait mention d'un partage de cet hôtel entre Guillaume et François Gelas, héritiers de Claude Gelas, leur père. En effet, au début de la ruelle de Matafelon, on voit les armes des Gelas, famille du Forez, encastrées dans la muraille : *Un pal chargé de trois croizettes et accosté de deux lions* (2). Un Claude Gelas fut échevin en 1552, et son fils Guillaume épousa une Jeanne de Villars (3). (Morel

famille de cette veuve ; cependant ce fut un P. Jésuite, de La Rue, qui prononça l'oraison funèbre de Bossuet dans la cathédrale de Meaux le 23 juillet 1704. (*Mém. pour l'hist. des sciences*. Trévoux, 1704.)

(1) Je trouve ce mot écrit de diverses manières : Montafalon, Montafulon, Montafelon et Matafelon.

(2) *Archives départementales*, par M. Gauthier, 1640-1694, série E, n° 1014. « Acceptation sous bénéfice d'inventaire, de l'hoirie de Guil-« laume Gelas par Jacques, son fils, bourgeois de Lyon. — Procès-verba « d'inventaire des meubles, effets et papiers de feu Guillaume Gelas, fait à « la requête de Jacques, son fils, lieutenant au grenier à sel de Condrieu « et Saint-Chamond, par Jean Charasson, enquêteur et commissaire exa-« minateur en la sénéchaussée de Lyon. — Sentence de la sénéchaussée, « décernant la tutelle des enfants de Guillaume Gelas, capitaine des ca-« nons de l'artillerie de France, à Jeanne Brevillier, leur mère. »

(3) La famille de Villars, voisine de celle des Gelas, habitait la maison placée au sommet de la montée des Chazeaux — autrefois du *Tire-Cul* — à l'angle du nord-est. Cette maison fut ensuite cédée, en 1707, par les Villars aux religieuses de la Providence, qui recevaient dans leur couvent

de Voleine, — *Arm. Lyonnais.*) Ce qui indique la distinction de cette famille, c'est qu'un de ses membres fut nommé évêque d'Agen.

Pernetti (II, p. 412) nous donne les détails suivants : « Claude « Gelas, de Lyon, évêque d'Agen, était sans doute fils de Guil- « laume Gelas, échevin en 1552 et 1558. Ce n'est que dans « les fastes consulaires que nons trouvons cette famille, dont « nous ne savons ni l'origine, ni la durée, dans cette ville. « Jeanne de Villars, de Condrieu, mère du susdit, fit sa pre- « mière fortune par le moyen de Nicolas de Villars, son frère, « évêque d'Agen. Claude Gelas fut d'abord archidiacre de l'é- « glise de son oncle ; il lui succéda ensuite dans la trésorerie « des saintes chapelles de Paris et de Vincennes, et enfin dans « son évêché d'Agen, où il mourut d'apoplexie le 26 décembre « 1630. Il avait gouverné cet évêché vingt et un ans, en ayant « pris possession le 11 novembre 1609, et y avait fait beaucoup « de fondations, dont il est parlé dans la *Gallia christiana.* Il « fut conseiller clerc au parlement de Paris et conseiller d'État. « Il assista à l'assemblée du clergé de 1614, et au concile pro- « vincial convoqué par le cardinal de Sourdis, archevêque de « Bordeaux. Les Gelas portaient *d'azur au chevron d'or*, ac- « compagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un lion « de même. »

Cette description des armoiries des Gelas n'est pas conforme à celle que j'ai donnée plus haut, en l'empruntant à l'*Armorial lyonnais* et aux documents fournis par M. Morel de Voleine ; mais il est à présumer que le titre d'évêque avait pu changer la disposition de l'écusson, que chacun peut voir encore dans la ruelle de Matafelon. Quoiqu'il en soit, il devient évident d'après ces détails que les Gelas, propriétaires de la maison, dite Hôtel-de-Milan, appartenaient à une famille riche de notre ville, et ce qui le prouve ce sont les portes sculptées dont cette maison est ornée. Celle que l'on aperçoit du côté de la montée Saint-Bar-

des jeunes filles dont elles faisaient l'éducation gratuite. (*Descrip. de Lyon*, Clapasson, p. 199. — Cochard, p. 271.)

thélemy, et qui constituait la principale entrée, avant l'abaissement du terrain de la voie publique, représente deux intérieurs superposés et soutenus par des colonnes. Les deux autres, simplement ornementées, se trouvent dans la cour, et l'on peut en étudier le dessin dans les *Recherches sur les anciennes maisons de Lyon*, par P. Martin.

A côté de l'hôtel ou château de Milan, et séparé seulement par la ruelle ascendante de Matafelon (1), se trouve un grand bâtiment, n° 4, dont la porte sert de principale entrée à la maison Pilata (2), et conduit aux étages supérieurs par une ascension de 163 marches. Cette propriété a conservé le nom de Pilata, qui en a été autrefois en possession, après avoir succédé à son beau-père, Ottavio Mei.

La famille Mei était originaire de Florence, et figurait déjà à Lyon dans le XVIe siècle. Un de ses membres, Antonio Mei, avait acquis en 1634, ce ténement, et ce fut lui qui fit construire la partie du bâtiment actuel qui s'étend de l'est à l'ouest, et qui n'est pas absolument du même style que celui contre lequel il s'appuie à angle droit, et qui s'étend du nord au midi. Ce second corps de bâtiment fut élevé vers 1673 par Ottavio Mei qui succéda à Antonio (3). Je trouve le détail suivant dans les notes d'un plan manuscrit de 1777 : Le ténement de Matafelon ou du Colombier, y compris la maison des enfants et héritiers de la veuve Larue (4), fut acquis par Antonio Mei, suivant la

(1) Il existait une famille Matafelon, dans le Bugey, dont la généalogie est dans Guichenon On ne voit cependant pas que ses membres aient figuré à Lyon. (Morel de Voleine.)

(2) On trouve ce nom écrit de diverses manières : Pilata, Puylata, Piluata.

(3) J'ai récolté tous ces détails et ceux qui suivront dans des titres qui m'ont été prêtés par les PP. Maristes, des actes de vente, des procès, etc. Un plan dressé en 1777, à l'occasion d'un procès, entre les Lazaristes et le propriétaire de cette époque, m'a été fort utile pour me rendre compte de l'état des lieux.

(4) Cette maison, dite du Colombier, est celle qui est placée en face du corps de bâtiment qui recèle la chapelle des PP. Maristes, et elle s'étend jusqu'au dessus du mur de la montée des Carmes.

sentence du 28 janvier 1634. Il fut ensuite vendu par Édouard Mei, fils d'Antonio, le 26 février 1660, à Édouard Legras, qui le rétrocéda à Ottavio Mei. Ce nouveau propriétaire était un amateur d'antiquités, et il avait réuni une magnifique collection de pièces antiques. Louis XIV, lors de son passage à Lyon, en 1658, — ou, d'après Spon, 1659 — voulut visiter ce musée, mais je ne pourrais pas dire où il était installé. En effet, Ottavio n'entra en possession de sa propriété du coteau de Fourvière qu'en 1661, c'est-à-dire deux ou trois ans après l'arrivée du roi.

Il se rendit célèbre par la découverte qu'il fit du moyen de donner le *lustre* aux soies. La manière dont il opéra est, d'après Pernetti, humiliante pour les inventeurs (1). Affligé d'une perte considérable qu'il avait faite dans son commerce, et rêvant aux moyens de la réparer, il prit un brin de soie qu'il mit dans sa bouche (2). Après l'avoir tortillé quelque temps entre ses dents, sans songer à ce qu'il faisait, il l'en retira, et s'aperçut que cette soie était beaucoup plus éclatante qu'auparavant. Il répéta l'expérience et se convainquit qu'en livrant cet essai à l'industrie, ce serait un véritable progrès pour la fabrication des étoffes de soie. Après quelques essais, il réussit parfaitement, et cette découverte, qui resta cachée assez longtemps, l'enrichit prodigieusement. Ce secret serait peut-être resté inconnu, si l'un de ses frères ne l'avait pas divulgué. (Pernetti, t. II, p. 124.)

(1) Pernetti veut dire probablement que le plus souvent c'est le hasard qui engendre les inventions, et non pas le travail de l'intelligence. C'est vrai encore de notre temps, et les heureux enrichis par le fait du hasard sont ordinairement décorés de l'ordre de la Légion d'honneur.

(2) On a aussi prétendu qu'au lieu d'un brin de soie, ce fut un morceau de taffetas blanc qui fut roulé entre les dents. (Monfalcon, *Hist. de Lyon*, p. 798.) Une *Histoire de la fabrique lyonnaise de soiries*, publiée en 1873, par ordre de la Chambre de commerce, contient le détail suivant : « En 1655, Ottavio Mei trouve le lustrage des taffetas blancs. » C'es Pernetti qui parle du brin de soie tortillé entre les dents, et cet auteur écrivait en 1757. Ce petit problème du lustrage d'un brin de soie ou d'un morceau de taffetas blanc n'est pas encore résolu, et je l'abandonne aux fabricants, dont l'érudition industrielle peut élucider la question.

Il paraîtrait que le succès subit d'Ottavio Mei excita contre lui la jalousie et la médisance, et qu'elles attaquèrent la réputation du fabricant illustré par la découverte du lustre. En effet, on trouve dans les archives historiques communales, à la date de 1656, une pièce curieuse à son adresse, émanant de l'autorité municipale, et affirmant l'honnêteté et l'intelligence de l'inventeur de l'art de lustrer : « Le sieur Ottavio Mei, désirant avoir « une bonne attestation, et n'en trouvant pas de plus digne « que celle du consulat..... » obtint un certificat de bonne vie et mœurs dans lequel on trouve les détails suivants : « Il est « né en ceste ville, y fait sa résidence ordinaire, et est un des « notables et plus considérez marchands et négociants en gros, « en grand crédit, réputation et probité notoire, conversant ha- « bituellement avec les plus qualifiés de nos concitoyens. »

Cette attestation est signée de Guignart, prévôt des marchands (1), Mellier, Bérerd, Croppet et Noël Costart, échevins, et elle prouve que Mei attirait l'attention du public. En effet, son domicile sur le coteau de Fourvière ne lui paraissant plus assez considérable, nous le voyons acquérir des propriétés voisines de la sienne. Au reste, il serait bien possible qu'il dépensât un peu plus que ne lui permettaient ses revenus, car son gendre et héritier, Guillaume Pilata, fit faillite peu d'années après la mort de son beau-père.

Je trouve, à la date du 15 décembre 1661 : « Une vente au « sieur Ottavio Mei d'une maison et jardin, situés rue Saint- « Barthélemy, vendus à la requête de messire Pierre de Sève, « seigneur de Saint-Genis-Laval, premier président de la séné- « chaussée et présidial de Lyon, père temporel des dames reli- « gieuses de Sainte-Claire..... qui jouxte la rue Saint-Bar- « thélemy de bise ; la reclusière de Saint-Barthélemy et place « étant au-devant d'icelle de matin ; le jardin du sieur Mei et

(1) Ce fut le prévôt des marchands, Guignart, qui fit enclaver dans la muraille de la salle des Pas-Perdus de l'Hôtel-de-Ville, les Tables Claudiennes, découvertes en 1529, dans le quartier de la Côte-Saint-Sébastien (Spon, *Ant. de Lyon*, VIII), et qui sont maintenant au Musée des antiques.

« maison de soir, et le jardin des dames religieuses de Sainte-
« Ursule de vent (1). »

La fortune d'Ottavio Mei s'augmentant chaque année, il fit une requête, en 1673, pour la construction de la grande maison, qui s'étend du nord au midi, et joint à angle droit celle précitée d'Antonio Mei. Ce fut à la même époque qu'eut lieu à son bénéfice « la vente de la chapelle de Saint-Barthélemy et dépen-
« dances, par maître Fleury Turrin, chapelain dudit Saint-Bar-
« thélemy, le 31 janvier 1674 (2). » Je vais copier une partie de cet acte de vente, afin que mes lecteurs, s'ils veulent faire des recherches sur la récluserie de Saint-Barthélemy, puissent récolter quelques documents utiles, pour résoudre la question de l'emplacement :

« Vente de la chapelle et ténement de la reclusière de Saint-
« Barthélemy au sieur Ottavio Mei, consistant en une maison,
« petite cour et petit jardin, contigus, assensés (3) annuellement
« de 72 livres avec deux pensions de 10 livres chacune, une par
« les dames du troisième monastère de Sainte-Ursule, dites de
« Saint-Barthélemy, l'autre par Guillaume de Pralong, conseil-
« ler du roi en la sénéchaussée et présidial de Lyon ; ce qui
« compose tout le revenu de ladite chapelle. Les édifices, tant
« de ladite chapelle que maison et clôture du jardin sont en
« danger de ruine et ne peuvent être rétablis, sans une somme

(1) L'indication d'orientation n'est souvent pas exacte, et l'on confond parfois la position de la maison avec la vue qui résulte de cette position. Ainsi une erreur de ce genre a eu lieu dernièrement dans les nouvelles dénominations de nos quais : celui *d'occident*, rive gauche de la Saône, a été ainsi nommé parce qu'il regarde l'Occident, et celui de *l'est* aux Brotteaux, rive gauche du Rhône, parce qu'il est situé à l'est de la ville, et cependant il regarde aussi l'Occident. En outre, il arrive que, lorsque l'orientation est au nord-ouest, on confonde le nord avec l'ouest. Cette orientation mal réglée rend parfois très-difficile la question d'emplacement.

(2) Je trouve le nom du chapelain écrit de deux manières : Turrin et Thurin.

(3) *Accenser* ou *acenser* : c'est ce qu'on appelle *louer*, *locare*, *ad censum dare*. (*Dict. de Trévoux. — Le Grand vocab. français.*)

« de 4,000 livres ; ce qui excède les moyens du chapelain. Le « sieur Ottavio Mei, marchand bourgeois de Lyon, qui possède « *une maison jointe à la chapelle et maison susdite, du côté de* « *bise*, a offert d'acquérir le tout, à raison de contiguité, et en « aurait offert une pension annuelle de 160 livres, pourvu que « les deux pensions de 10 livres lui fussent cédés ; ce qui au- « rait paru avantageux au chapelain, maître Turrin, et à son « successeur.

« Ledit maître Turrin aurait présenté une requête à Mgr l'ar- « chevêque de Lyon (Camille de Neuville, 1653-1693) et de- « mande qu'attendu ladite offre, et que d'ailleurs ladite cha- « pelle était inutile au public, aucun service ne s'y faisant que « les veille et jour de saint Barthélemy, où Messieurs les mem- « bres de l'église collégiale de Saint-Paul y vont dire vespres et « la messe, ce qui pourrait se faire plus commodément et plus « décemment dans l'église du troisième monastère de Sainte- « Ursule, qui est joignant et dans l'ancienne dépendance de « l'ancienne chapelle, il lui fut permis d'en faire l'aliénation, « sous pension, avec la formalité requise..... En consé- « quence de quoi les sieurs de Saint-Paul et lesdites religieuses « auraient consenti à ladite aliénation, et par exprès lesdites re- « ligieuses que le titre de ladite chapelle soit transféré en l'é- « glise dudit monastère, par acte du 3 octobre 1673. . . .

« Il est établi que maître Fleury Turrin, en sa qualite de « chapelain, pour lui et ses successeurs à perpétuité, vend et « transporte audit sieur Ottavio Mei tout le ténement, soit cha- « pelle, cour et petit jardin dudit Saint-Barthélemy et dépen- « dances, situés au quartier de Saint-Paul, en la rue nommée « Saint-Barthélemy. »

..... Ce ténement « jouxte l'église et le jardin des religieu- « ses de Sainte-Ursule de vent et matin, la rue Saint-Barthé- « lemy de matin, maison du sieur Mei de soir, maisons des « hériters Vialés et des sieurs de la Motte et Gelas, une ruelle « commune entre deux de bise (1). . . . . .

(1) Maison Gelas, ou hôtel de Milan. La ruelle commune est celle de Matafelon, qui servait de limite au ténement de Saint-Barthélemy.

« Demeure réservé au sieur Turrin l'autel, retable, bois « doré, les deux retables, le boisage, bancs, tableaux, qui sont « dans ladite chapelle, pour être délivrés aux dames religieuses « de Sainte-Ursule. . . . . .

« Le présent contrat, passé sous le bon plaisir de Mgr l'arche- « vêque de Lyon, le dernier janvier 1674. »

En effet, le 30 avril 1674, l'archevêque de Lyon rend une ordonnance, qui permet l'aliénation de la chapelle de Saint-Barthélemy à Ottavio Mei. Il y est constaté que le chapelain « n'est « tenu à aucun service, ni qu'il s'en fasse aucun dans ladite « chapelle, si ce n'est que la veille de saint Barthélemy, apô- « tre, les sieurs chanoines et chapitre de Saint-Paul y vont en « procession dire les premières vespres, et le lendemain matin « la grande messe, la chapelle demeurant fermée le reste de « l'année.

« Bien il est vrai que les sieurs marchands luquois en cette « ville y faisaient leurs assemblées et dévotions (1) ; ce qu'ils « ont discontinué. Depuis quelques années et par succession de « temps, il est arrivé que la chapelle et maison en dépendant « sont tombées en ruine, jusque là même qu'il y a trois ou « quatre ans que lesdits sieurs chanoines et chapitre de Saint- « Paul étant à Saint-Barthélemy et disant la grande messe, la « tribune qui est au fond tomba tout à coup et blessa quelques « personnes, même des prêtres et des clercs de ladite église. « Bien qu'elle ait été refaite aux dépens du suppliant (le chape- « lain Turrin), néanmoins ladite chapelle et maison, par la « vieillesse, caducité et corruption des murs, des toits et des « planchers, menacent ruine à tout moment et sont en danger « de chute, sans même qu'il y ait moyen d'y remédier, et de

(1) *Respublica Lucensis à nobilitate tantum regitur. . . . . Urbs Lucensis triginta capitum millia capit. . . . . Alitur hæc urbs fere serici textura et lannificio. . . . . .* (*De principatibus italiæ. Lugd. Batav.*, 1631, *édit. Elzev.*)

Les Lucquois constituaient un groupe aristocratique et leur industrie de la soie et de la laine leur donnaient les moyens de faire fortune à Lyon.

« mettre les choses en dû état, à moins que de rebâtir de fond en « cîme ladite chapelle et maison. Pour raison de quoi les frais « nécessaires excéderaient la valeur du revenu et les facultés « dudit suppliant, et sans qu'il y ait apparence qu'aucun cha- « pelain puisse ou veuille entreprendre ladite construction ; de « sorte qu'il est à craindre que dans peu de temps lesdits édifi- « ces soient changés en masures.

« Mais le sieur Ottavio Mei, *dont la maison confine ladite « chapelle et maison du côté du soir*, et à qui seul il serait com- « mode d'occuper l'espace et place de la chapelle, maison, cour « et jardin, aurait proposé au suppliant de les acheter sous pen- « sion, et offert pour cela la somme de 160 livres, moyennant « qu'il lui fut permis de jouir de l'espace et matériaux de ladite « chapelle et maison, les démolir et y faire telles constructions « que bon lui semblerait. . . . . »

Approbation de la vente :

« A l'égard de l'office accoutumée (*sic*) à être faite par lesdits « sieurs de l'église de Saiut-Paul, il serait transféré dans l'église « du troisième monastère de Sainte-Ursule, avec le titre de ladite « chapelle. »

Très-longs détails de formalités légales.

« Donné à Lyon sous le scel dudit seigneur archevêque, le « 30 avril 1674. Signé : MORANGE, vicaire-général substitué.»

Il résulte de ces documents que l'ancienne recluserie existait sur le penchant de la colline, entre la montée de Saint-Barthélemy et la propriété d'Ottavio Mei, *qui avait offert d'acquérir le tout, à raison de contiguité.* C'était au-dessus de l'église des Ursulines du troisième couvent, laquelle occupait l'emplacement de la maison n° 6, construite depuis quelques années, à l'occasion de l'abaissement de la voie publique. Au reste, dans le plan dessiné en 1777, par suite d'un procès avec les Lazaristes, si la chapelle de Saint-Barthélemy n'est pas indiquée, cependant tout le ténement qui en dépendait est parfaitement relevé, et s'étend au-dessous de la maison, dite de Pilata, et le long de la ruelle de Matafelon. La dite chapelle devait même toucher le mur de limite de cette ruelle; car voici ce que je lis dans une note qui

m'a été remise par M. Vermorel : « 1493, maître Pierre An-« drieu, maître d'école, tient une maison basse et moyenne « avec jardin, en la rue Saint-Barthélemy, du côté de vent, joi-« gnant une petite ruelle, par laquelle on va à la recluserie de « de Saint-Barthélemy, de vers le soleil couchant. » Je laisse à mes lecteurs le soin de décider si cette ruelle est bien celle qui est qualifiée du nom de Matafelon? Dans les questions archéologiques, il ne faut pas avoir la foi, et l'on doit accepter ou au moins examiner scrupuleusement les objections faites à la solution d'un problème.

Je vais maintenant exposer le résultat de mes observations. L'entrée principale de la maison Pilata se trouve au n° 4 de la montée Saint-Barthélemy, et n'est séparée de l'hôtel de Milan que par la ruelle de Matafelon. Quand on a traversé la cour qui sépare les deux corps de logis du n° 4, on rencontre un vaste escalier intérieur, et après une ascension de 107 marches, on se trouve au centre d'un petit quadrilatère voûté et éclairé par une lucarne polygonale, recouverte d'une grille en fer. A droite, on aperçoit une porte toujours fermée, que l'on a eu la complaisance de m'ouvrir. Elle sert d'entrée à une longue et étroite nef voûtée, occupée maintenant par une collection d'objets de minéralogie et d'histoire naturelle, rapportés de nos lointaines colonies. Ces restes archéologiques pourraient bien être un souvenir de la chapelle de Saint-Barthélemy, postérieur à celui de la recluserie, qui consistait simplement en un oratoire, voisin de la cellule du reclus. Il fallait nécessairement que cette chapelle eut ensuite une certaine étendue, puisqu'elle servait de lieu de réunion aux Luquois établis à Lyon (1). On peut donc présumer que le susdit quadrilatère voûté conserve seul la mémoire de l'oratoire de la recluserie. En effet, ces oratoires ne devaient avoir, d'après l'abbé Fleury, que dix pieds de largeur

(1) Les Luquois avaient fait bâtir *avec magnificence*, sur les dessins de Michel-Ange une chapelle dans l'église de l'Observance, à côté du grand autel, ce qui prouve que cette colonie étrangère avait très-bien fait ses affaires dans notre ville (Cochard, *Descript. de Lyon*, p. 210.)

sur autant de hauteur, et le petit intérieur actuel ne me semble pas avoir une plus grande proportion.

Après la suppression des recluseries, cette chapelle avait pris probablement une plus ample étendue, puisque le chapitre de Saint-Paul s'y réunissait la veille et le jour de la saint Barthélemy. Malgré les détails donnés dans l'ordonnance archiépiscopale sur la ruine de cette chapelle, qui fut cependant restaurée en partie aux frais du chapelain Turrin, on peut, sans exagération, penser qu'il en restait encore quelques parties qui furent utilisées pour les diverses restaurations entreprises par Ottavio Mei, qui acheta tout le ténement en 1674. Au-dessus de cette chapelle *présumée* se trouve une terrasse sans arbres, à laquelle aboutit la susdite lucarne grillée. Il existe aussi, dans le mur latéral de la terrasse qui termine l'étroite nef voûtée, une croisée ouverte, la seule qui donne du jour dans cet intérieur. L'absence d'arbres sur la terrasse permet de présumer que la surface repose sur des ruines, qui ne recèlent pas assez de terre pour permettre une plantation.

Si je n'affirme pas la réalité de la découverte de la chapelle de Saint-Barthélemy, je la recommande cependant à l'attention des archéologues lyonnais, qui par de nouvelles observations pourront élucider la question. Dans tous les cas ladite chapelle existait bien sur ce ténement, parfaitement délimité dans le plan de 1777, dont j'ai parlé, et elle se trouvait située entre la propriété d'Ottavio Mei, prédécesseur de Pilata, et la montée Saint-Barthélemy. Dans le grand plan du XVIe siècle, ainsi que dans la réduction qu'en a donné le P. Menestrier, elle occupe l'emplacement que j'ai cru devoir lui assigner ; mais au lieu d'être placée transversalement, elle s'appuie longitudinalement sur le mur de la ruelle de Matafelon. Cette position longitudinale peut paraître un peu singulière, en raison de la forte déclivité du sol, et il pourrait se faire que ces plans ne fussent pas, dans tous leurs détails d'une exactitude inattaquable. Dans tous les cas, je le répète, je livre le problème aux observations des amateurs d'archéologie, et je ne tranche pas la difficulté, car on peut aussi admettre que l'étroite nef voûtée, au-dessous de la terrasse soit

bien postérieure à la reclusserie, qui, dans le principe, reposait seule et longitudinalement sur le mur de ladite ruelle.

A la suite de la vente à Ottavio Mei, le service de Saint-Barthélemy fut transféré dans l'église du troisième couvent des Ursulines, laquelle prit le vocable de la chapelle supprimée. Un très-petit espace avait séparé ces deux institutions religieuses, et il paraît même que le chapelain de Saint-Barthélemy, ou plutôt le chapitre de Saint-Paul, avait cédé aux Ursulines une partie du terrain ; car elles payaient une redevance annuelle de dix livres. L'église de ces religieuses, en avancement sur la maison n° 4, existait sur l'emplacement du n° 6, dont la construction a eu lieu, il y a peu d'années, à l'occasion de l'élargissement de la voie publique. Ces Ursulines du troisième couvent s'établirent à Lyon en 1651, et leur monastère fut dédié à Saint-Augustin (1). (Saint-Aubin, I, p. 294.)

L'acquisition du ténement de Saint-Barthélemy, par Ottavio Mei, était une conséquence obligée de l'achat qu'il avait fait en décembre 1661 d'une maison et jardin, situés sur la montée de Saint-Barthélemy ; car, avant cette acquisition, la communication pour arriver chez lui ne devait pas être facile. Ce ne fut que vers 1673 qu'il fit construire à angle droit, et par conséquent du nord au sud, la maison qui se raccorde avec celle construite vers 1634 par Antonio Mei. Le style de ce bâtiment est très-grandiose et donne une assez belle idée du sentiment artistique de son constructeur. En effet, il fallait bien qu'il eut le goût des arts, pour avoir formé un musée d'antiquités, qui devint surtout célèbre par un bouclier antique en argent, qui avait été trouvé dans les sables du Rhône, près du pont Saint-Esprit, par des pêcheurs. Ils en rompirent un morceau, et le portèrent à un orfèvre de Lyon, afin de savoir quelle était la qualité du métal. L'orfèvre les engagea à lui apporter le tout, en leur assurant qu'ils seraient satisfaits. Ils obéirent et l'orfèvre replaça

(1) L'abbé Fleury dit que l'histoire de sainte Ursule, de ses compagnes et de ses compagnons, par sainte Élisabeth de Schonauge, 1156, est si fabuleuse qu'elle est manifestement insoutenable. (*Hist. ecclés.*, l. LXX.)

si adroitement le morceau rompu que, même à l'envers, on ne reconnaissait pas la soudure. Ottavio Mei l'acheta et le garda jusqu'à sa mort, arrivée en 1690. Guillaume Pilata, son gendre et héritier, le présenta à Louis XIV, qui l'accepta et le plaça dans son cabinet de médailles, dont il devint un des principaux ornements. Afin de récompenser Pilata de ce présent, le roi donna à son fils une place dans la maison de madame la Dauphine (Pernetti.) (1).

Il paraît qu'Ottavio Mei n'eut point de fils, puisqu'il laissa toute sa propriété à son gendre, Guillaume Pilata; cependant cette famille n'était pas éteinte. Il y a eu un poète Mei, que Pernetti croit avoir été le neveu d'Ottavio, et qui avait acquis de la réputation par son talent à réciter des vers ; ce qui le rendit agréable à la princesse de Nemours, qui prit soin de lui. Mais comme sa conduite n'était pas des meilleures, il mangea une fortune assez considérable que son père lui avait laissée, et il mourut pauvre. Dans le courant du XVIIIe siècle, il y avait encore des Mei à Lyon, et l'ordre des avocats de Paris en possédait un qui jouissait d'une belle réputation. (Pernetti, II, p. 124.) Un abbé, Antoine Mei, célèbre canoniste, secrétaire de Mgr de Montazet, était de cette famille. Il naquit à Lyon en 1712, et mourut à Sens en 1796. (Morel de Voleine.)

Ottavio Mei étant décédé en 1690, son gendre Guillaume Pilata, entra en possession de son remarquable hôtel, et lui légua son nom qu'il a conservé jusqu'à nos jours, en effaçant le souvenir des trois ténements, *l'Ouvroir*, *la Thibaudière et Matafelon*, qui constituaient cette partie du coteau de Fourvière. C'est à peine si le souvenir de Mei est parvenu jusqu'à nous; et

(1) Dans une note qui accompagne l'édition des œuvres de Spon par M. Monfalcon, je lis le détail suivant : « A la mort de Mei, son gendre « envoya le disque dont il s'agit (le bouclier) au P. La Chaise, qui le fit « acheter pour le cabinet du roi, en 1697. » D'après cette note, Pilata n'en aurait pas fait cadeau à Louis XIV, ainsi qu'on l'admet généralement. Jacob Spon, qui donne une description très-détaillée de ce bouclier antique (chap. VIII) naquit en 1645 et mourut en 1685; il était parconséquent contemporain d'Ottavio Mei.

cependant voici ce que Jacob Spon dit de sa propriété : « On va « voir par curiosité la maison de M. Mei, qui est italien d'ori- « gine. Elle est située dans une très-belle vue, à la montée des « Capucins, et il y a dedans un nombre infini de tableaux et de « paysages de bons maîtres. » Je crois qu'aujourd'hui bien peu de gens vont la visiter, et qu'elle est même inconnue dans le monde positiviste, qui professe le plus grand mépris pour les souvenirs archéologiques.

Pilata, installé dans sa splendide demeure, était cependant sur le bord d'un affreux précipice. Le sieur Riverieux (1), banquier, lui avait prêté, le 2 décembre 1699, une somme de 4,000 livres que l'emprunteur refusa de rendre. Il paraît que ce dernier était très-mal dans ses affaires, car un grand nombre de créanciers faisaient des réclamations, parmi lesquels se trouvaient les Ursulines du premier couvent, de la rue Vieille-Monnaie (2).

Riverieux présenta donc une requête, le 31 mars 1702, avec déclaration qu'à défaut de satisfaire au paiement, il serait procédé à une saisie de tous les immeubles du débiteur. L'adjudication eut lieu le 30 janvier 1705, au profit de Riverieux, banquier, pour la somme de 15,210 livres en louis d'or, et cette vente se fit par l'entremise de Benoît Morin l'aîné, *procureur ès cours de Lyon, curateur décerné à la retraite et faillite du dit Pilata*. Estienne Riverieux, négociant distingué, eut deux fils : l'aîné, président et lieutenant criminel, a été prévôt des

(1) Je lis ce nom écrit de diverses manières : Riverieux, de Riverieux, Deriverieux.

(2) Les Ursulines du troisième couvent, montée Saint-Barthélemy, installées en 1651, avaient été, sous l'archevêque Claude de Saint-Georges (1693-1714), réunies à celles du premier couvent, rue Vieille-Monnaie. Ces religieuses, propriétaires du ténement abandonné par leurs compagnes du troisième couvent, et par conséquent voisines de Pilata, lui avaient probablement cédé quelques parties de terrain qu'il n'avait pas entièrement payées. Cependant, dans une quittance du 5 mai 1700, elles reconnaissent avoir reçu de Guillaume Pilata, marchand bourgeois, la somme de 1,125 livres.

marchands ; le second est resté négociant « pour l'honneur du « commerce, pour le bonheur de sa famille, et pour le soulage- « ment des pauvres. » (Pernetti, I, p. 289.)

Ce nouvel acquéreur ne resta pas longtemps propriétaire de la maison Pilata. Il la mit en vente le 21 novembre 1714. Elle fut achetée par les frères Fillion, marchands associés, lesquels, poursuivis par des créanciers, furent expropriés en 1719, et leur immeuble fut adjugé au prix de 18,500 livres à Marc Chabry, sculpteur et architecte, « né à Barbantane en 1660 et marié à « Lyon en 1684. La sculpture et la peinture du maître-autel de « Saint-Antoine sont de lui, ainsi que le bas-relief au-dessus de « l'entrée de l'Hôtel-de-Ville, représentant Louis XIV. Une figure « d'Hercule et une de la Sainte-Vierge qu'il fit présenter au roi « lui valurent le titre de sculpteur du roi à Lyon. Le maréchal « de Villeroy lui donna 6,000 livres d'une figure d'Hiver. On « estima 2,000 livres un Christ de buis de sa composition, et « M. Bargues, négociant de cette ville, les lui donna. Il est mort « à Lyon, le 4 août 1727. L'église du collége de la Trinité et « celle de la seconde congrégation de ce couvent renferment « beaucoup de ses ouvrages. Il a laissé un fils, appelé Marc « comme lui, qui a suivi la même profession. La chaire des « Carmes-Déchaussés, les quatre évangélistes et les deux apô- « tres saint Pierre et saint Paul, qui décorent leur église, quel- « ques statues de l'église des Chartreux et les bassins de la place « Bellecour, annoncent ce que l'on peut attendre de lui. » (Pernetti, II, p. 136.)

Dix ans après la mort de Chabry, les membres de sa famille assez nombreux mirent en vente sa maison. L'acquisition en fut faite par Pierre Poizat, marchand à Lyon, et demoiselle Michalon, son épouse, le 30 novembre 1737, au prix de 35,000 livres. Cette vente consiste dans toutes les maisons, cours, parterres, loges, chantiers, etc. Cette propriété passa ensuite au sieur Sauveton (1), plus tard exproprié, et enfin le 8 décembre 1762, le sieur Lortet demeura adjudicataire de la maison Pilata,

(1) Nom mal écrit et par conséquent douteux.

et fut mis en possession, le 11 janvier 1763. Il eut bientôt à soutenir un procès contre les Lazaristes, ses voisins, qui réclamaient une nouvelle délimitation. Pierre Lortet se plaignit du trouble apporté à sa jouissance, et le 24 novembre 1764, il obtint de la sénéchaussée une sentence qui lui permit de faire dresser un procès-verbal des entreprises des Lazaristes. Le Parlement fut ensuite saisi de cette contestation; mais cette cour ayant été supprimée par la révolution, la loi du mois d'août 1793 attribua aux nouveaux tribunaux les contestations, qui n'étaient pas encore terminées entre les particuliers et les congrégations religieuses, dont les propriétés étaient devenues la proie de l'État. Pendant le règne de la terreur, le procès fut suspendu; mais il fut repris, le 22 floréal an III (11 mai 1795), et le 28 fructidor (14 septembre) le tribunal prononça un jugement par lequel « le « citoyen Jean-Pierre Lortet est envoyé en possession et jouis- « sance, gardé et maintenu dans la propriété de la maison Pilata « et de ses dépendances. »

Les Ursulines du troisième couvent avaient été réunies à celles du premier, de la rue Vieille-Monnaie ; mais il paraît que leur chapelle existait toujours, et qu'elle avait été vendue, à l'époque de la révolution, à un nommé Lassaveur, car dans une vente faite par celui-ci à Jean-Pierre Lortet, le 17 thermidor an IV (4 août 1796), il est fait mention « de la chapelle et sacristie « de Saint-Barthélemy (1), situées à la montée du même nom.» La maison n° 6, élevée lors de l'abaissement et élargissement de la voie publique, a été construite sur l'emplacement de ladite chapelle, et les masures que l'on voit à la suite de cette maison sont probablement un souvenir du couvent des Ursulines.

La famille Lortet resta donc en paisible possession de la maison Pilata, et pendant le règne de la Terreur un certain nombre de malheureux, menacés de perdre la vie, trouvèrent un refuge dans des pièces souterraines, à l'abri des persécuteurs de cette

(1) Ainsi que je l'ai dit, le service de l'ancienne recluserie avait été transportée dans l'église des ursulines, et le chapitre de Saint-Paul y entretenait un chapelain, chargé des cérémonies religieuses.

époque. Je trouve, dans les documents qui m'ont été prêtés, un bail du 8 mars 1834 passé aux délégués de la loge maçonnique d'*Union et confiance*, pour neuf années ; mais l'introduction des Francs-Maçons dans cette maison avait une date bien antérieure. En effet, je lis, dans le *Portefeuille lyonnais* de 1779, la description d'une fête un peu bouffonne, donnée dans la *loge Pilata*. L'auteur anonyme fait intervenir au milieu de cette cérémonie les célébrités du paganisme et du judaïsme, qui s'y introduisent d'une manière miraculeuse. Je n'ai pas bien compris le sens de cette singulière narration, et je renvoie mes lecteurs au chapitre du *Portefeuille lyonnais*, intitulé : *Franc-Maçonnerie extraordinaire*, p. 145. Ce fut donc au siècle dernier que les francs-maçons s'établirent dans la maison Pilata. Les propriétaires actuels, les PP. Maristes ont conservé des souvenirs de leurs prédécesseurs ; une grande salle a gardé son intégrité ornementale, et l'on y remarque surtout la porte qui donnait entrée au temple. Deux colonnes sur des piédestaux soutiennent un plein-cintre surmonté d'un fronton, et le tout est orné de sculptures, qui ont probablement un cachet symbolique. Le temple a été utilisé et divisé en deux étages, par nécessité d'habitation, et par conséquent il n'en reste aucun vestige.

Les francs-maçons ne terminèrent pas le bail susmentionné de neuf ans, et, le 20 avril 1838, eut lieu un acte de résiliation par les délégués de la loge *Union et confiance*. Dans cet acte il est fait l'énumération des objets mobiliers, qui devront être laissés par les locataires sortants, et de ceux qu'ils auront la liberté d'emporter. Parmi ces derniers il est question de quatre tableaux placés sur les quatre faces intérieures du temple et représentant des paysages. Il est à présumer que les deux grandes toiles de ce genre, provenant de la maison Pilata, et données au Musée de Lyon faisaient partie de ces quatre tableaux, cependant on m'a affirmé qu'ils avaient été offerts par M. Lortet. Ces paysages, d'un très-beau style, mais d'un travail un peu décoratif, sont roulés et déposés dans les combles du Palais-des-Arts, ainsi qu'une soixantaine d'autres tableaux, pour lesquels manque l'emplacement. Les grands démolis-

seurs, du temps de l'empire, auraient bien dû un peu songer à l'avenir en conservant certains bâtiments, qui seraient aujourd'hui d'une grande utilité. Mais la démolition constituait le progrès, et l'histoire du vandalisme de l'empire est vraiment quelque chose d'incroyable; la ligne droite était le seul idéal du beau.

Le docteur Lortet, dernier propriétaire de la maison Pilata, membre de l'Académie de Lyon, décédé le 22 mars 1868, était une des notoriétés de notre ville, et se recommandait par son instruction. Une dame de sa famille, Clémence Richard, veuve de Pierre Lortet, née le 17 septembre 1771 et morte à Oullins le 5 avril 1835, savante naturaliste, faisait partie de la Société linéenne (*Lyonnais dignes de mém.*). Un des fils du docteur est aujourd'hui directeur du Musée d'histoire naturelle et professeur à la Faculté des sciences. Son frère, paysagiste distingué, se fait remarquer dans nos expositions.

La triste situation politique et morale, dans laquelle nous nous trouvons, m'engage à mettre au jour les doctrines philosophiques du susdit docteur, que les radicaux ne pourront pas accuser d'être un aristocrate et un clérical. Un discours très-remarquable prononcé par lui, en 1859, à l'Académie de Lyon, sous le titre de *l'Homme dans ses rapports avec la nature*, est une formidable attaque contre l'athéisme et le matérialisme, qui ont fait de si grands progrès à Lyon. M. le docteur Pétrequin, dans un compte-rendu des travaux de l'Académie en 1859, qualifie ainsi ce discours : « M. Lortet, mettant la science au ser-
« vice de la morale, a traité de l'existence de Dieu démontrée
« par l'étude de la nature. Une conclusion frappante ressort de
« cette étude philosophique : c'est que l'enseignement bien com-
« pris de l'histoire naturelle ne prédispose ni à l'athéisme, ni
« au matérialisme. » En effet, l'auteur de cette allocution académique, le docteur Lortet, se maintient dans une sphère très-spiritualiste, et comme il l'affirme : « l'esprit s'élève au-dessus
« de la nature..... il est comme l'intermédiaire entre elle et
« un esprit supérieur..... l'asservissement de l'esprit, sous
« la puissance des appétits sensuels, est le renversement de l'or-
« dre divin, établi dans la nature humaine. »

En présence de toutes les absurdités dont on s'efforce d'infecter les cerveaux populaires, on aime à lire les lignes suivantes : « Nous passons sous silence les folies de l'égalité artificielle, du « partage des fortunes, de la communauté des femmes et des « enfants. N'a-t-on pas voulu aussi l'égalité d'opinion et de sa- « voir, sous peine d'être déclaré ennemi de l'État ? Cette folie « législatrice ne peut établir l'égalité des intelligences, du talent « et de l'expérience. Ordonner que chacun fasse abnégation de « lui-même et de tout ce qu'il sait, transformer sa manière d'ê- « tre, c'est vouloir l'impossible. Autant vaudrait demander que « toutes les bêtes chantassent comme le rossignol. »

Quand on passe en revue les actes des esclaves du mandat impératif de la démagogie, on ne peut s'empêcher d'admirer les idées raisonnables de cette pièce académique, dans laquelle on trouve aussi des attaques contre le grand monde utilitaire et positiviste qui constituait l'aristocratie du régime impérial. J'engage nos belles dames, souvent très-dévotes, à méditer les paroles suivantes : « Il y a incompatibilité entre l'abondance et la « sévérité des mœurs, entre l'orgueil et l'abnégation, entre « Bélial et le Christ. » L'orateur termine son discours par cette phrase, qui ne le mettra pas en bonne odeur auprès des athées contemporains : « Dans ses pressentiments l'esprit est traversé « par des rayons qui arrivent de l'empire de Dieu, de cet em- « pire où brille une lumière plus vive que celle de la raison (1). »

Ces doctrines élevées sont tellement différentes de celles que l'on inculque à l'ignorante et passionnée multitude que je crois bien faire de les rappeler. Lorsqu'on voit de nos jours un prétendant à la députation affirmer qu'en politique il est socialiste, en religion athée et en philosophie matérialiste, et qu'ensuite il est nommé à une grande majorité, alors on redoute de tomber au fond du précipice de la plus hideuse bestialité. Il serait à désirer que les partisans du suffrage universel absolu pussent lire et comprendre les hautes et saines idées, contenues dans le dis-

(1) Ce discours in-8° ne 30 pages a été publié par la *Revue du lyonnais*, 2e série, T. 20.

cours susmentionné ; mais hélas ! le matérialisme fait chaque jour d'immenses progrès, et le culte de Bacchus est le seul qui obtienne l'assentiment des *nouvelles couches sociales*.

La famille Lortet a été en possession de la maison Pilata, depuis le 11 janvier 1763, jusqu'au 9 mai 1837, où cet immeuble fut vendu pour l'établissement des pères Maristes. L'origine de cet ordre est ainsi racontée par M. D. Meynis : « En 1814, dans « la cellule d'un directeur du Grand-Séminaire, quelques jeunes « lévites, qui se destinaient au sacerdoce, eurent la pensée de « former une société de prêtres, sous la protection spéciale de la « sainte Vierge. Plusieurs années s'écoulèrent, avant qu'ils pus- « sent réaliser leur dessein ; mais en 1836 cette société nais- « sante reçut du pape une approbation provisoire, qui devint « ensuite définitive. Aujourd'hui les Maristes, répandus dans un « grand nombre de localités, gardiens de plusieurs pèlerinages, « ont pris rang dans la famille des ordres monastiques les plus « étendus. » (*Le culte de la sainte Vierge à Lyon*, p. 122.)

Les Maristes se destinent surtout à l'éducation de la jeunesse, et ils possèdent une assez grande quantité de colléges d'enseignement secondaire ; à Saint-Chamond, Riom, Montluçon, Senlis, La Seyne-sur-Mer, près de Toulon, et dans cette dernière ville ils ont un externat. Ils sont chargés de la direction de plusieurs séminaires, et ils ont établi un collége dans la Louisiane et un autre à Jefferson. A Dublin ils ont fondé une école et une université catholique, et ils entretiennent de nombreux missionnaires dans la Calédonie.

Une affiche de la fin de septembre 1873 a fait savoir au public qu'il existe un *projet d'amélioration* de la montée des Carmes-Déchaussés, et qu'un plan relatif à ce projet était déposé à la mairie du cinquième arrondissement. Je suis allé examiner ce plan, et j'ai vu qu'on devait élargir la susdite montée, du côté de la colline et que, par conséquent, on abattrait toutes les maisons, depuis la montée Saint-Barthélemy jusqu'à celle des Anges. La maison Pilata, aujourd'hui des Maristes, subirait un retranchement angulaire, et comme elle est située au-dessus du mur très-élevé, sa reconstruction occasionnerait une dépense

considérable. J'avoue que je n'ai pas bien compris ce *projet d'amélioration*, sur une voie publique où il ne passe pas de voitures, et il me semble que l'établissement de deux escaliers parallèles, garnis chacun d'une main courante en fer, suffiraient parfaitement à la commodité de la circulation. Cette menace de démolir vient bien à propos donner raison à la description que je viens de faire de ce vieux quartier, et j'aurai au moins sauvé quelques souvenirs historiques.

Paul SAINT-OLIVE.